
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 octobre 2010

Résolution: CE10 1631

Attendu que Thibault Messier Savard et associés et Développements McGill inc. ont déposé un projet de conversion à des fins résidentielles pour le bâtiment de l'Institut des sourds-muets (7400, boulevard Saint-Laurent) qui peut être autorisé par un règlement adopté en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal et par un règlement modifiant le Plan d'urbanisme;

Attendu que le 7400 boulevard Saint-Laurent a fait l'objet d'une étude et d'un énoncé d'intérêt patrimonial qui établit des orientations et des critères pour l'encadrement de futurs projets visant sa transformation;

Attendu que le projet a été présenté au comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (CAU) et au conseil du patrimoine de Montréal (CPM);

Attendu que le projet respecte les orientations formulées sur la base de l'énoncé patrimonial et qu'il a reçu des avis favorables de la part des diverses instances consultatives;

Attendu que le comité exécutif souhaite que le projet soit présenté à la population pour qu'elle ait l'occasion de s'exprimer dès maintenant sur ce projet d'ensemble

Vu la résolution CA10 14 0321 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 5 octobre 2010;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Le comité exécutif souhaite que la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal porte une attention particulière aux préoccupations suivantes :

- le scénario de conversion proposé d'un bâtiment patrimonial d'importance;
- le concept d'aménagements paysagers proposé et le scénario d'aménagements commémoratifs;
- l'interface entre les unités résidentielles et les activités de nature industrielle environnantes;
- les typologies résidentielles déployées dans le cadre du projet;
- le concept architectural, les interventions proposées et l'implantation des nouvelles constructions;
- la configuration et l'aménagement de l'intersection St-Laurent- De Castelnau, aux abords de la station de métro.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1104992006
/pl

Gérald TREMBLAY

Maire et président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 20 octobre 2010